

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

**A R R Ê T É M U N I C I P A L N ° 2022-55-CHD**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES Energies et Services, Rue de la Ferme- ZA d'Armanville 50700 VALOGNES,

Considérant la sécurité à mettre en place Rue de la Planque, relative à un raccordement au réseau d'électricité imposant la réalisation d'une tranchée au 1 Rue de la Planque,

**A R R Ê T E :**

**Article 1 :** En raison des travaux sus-énoncés, la circulation et le stationnement seront interdits Rue de la Planque, entre la Place du Général de Gaulle et la Rue de l'Abbaye, à partir du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, afin de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux de raccordement au réseau d'électricité.

**Article 3 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** L'entreprise sera chargée de remettre la voie en état (enrobé rougissant) afin de permettre la circulation des véhicules et des piétons.

**Article 5 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 24 juin 2022

Pour Le Maire

L'Adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : [secretariat@mairiedebarfleur.fr](mailto:secretariat@mairiedebarfleur.fr)